



Jusqu'au son dernier jour, Mohammad Bakri aura résisté

Description

Les tribunaux israéliens, l'armée et les médias dominants se seront pourtant unis afin de punir l'acteur palestinien qui a donné une voix à son peuple. Mais il est resté inébranlable jusqu'au bout.

Par Michael SFARD le 6 janvier 2026.



En partenariat avec LOCAL CALL

Dix minutes avant l'audience d'ouverture de la première plainte en diffamation déposée par cinq soldats israéliens contre l'acteur et réalisateur palestinien Mohammad Bakri, dernière de la semaine, je l'ai rencontré dans le hall du palais de justice de la rue Weizmann, au centre de Tel-Aviv. C'était en 2003. J'étais alors un très jeune avocat, travaillant au cabinet du vétéran des droits civiques Avigdor Feldman, et j'avais été chargé de plaider que les soldats n'étaient pas habilités pour agir en justice.

La plainte faisait suite à la sortie de « *Jenin, Jenin* », le documentaire de Bakri sur l'invasion du camp de réfugiés de Jenine par l'armée israélienne lors de l'opération Rempart

(Operation Defensive Shield) en 2002, au plus fort de la Seconde Intifada. Lors de ce que l'on nommera plus tard la bataille de Jânine, les forces israéliennes sont entrées dans ce camp densément peuplé avec des chars, des hélicoptères, des unités d'infanterie et des bulldozers blindés. De vastes parties du camp ont été réduites en ruines ; au moins 52 Palestiniens et 23 soldats israéliens ont été tués. Bien que le film contienne des accusations de crimes de guerre contre l'armée israélienne, il n'attribue aucun crime précis à un soldat en particulier.

Lorsque Bakri a compris qu'il nous restait quelques minutes avant le début de l'audience, il a souri et il a dit : « En attendant, écoutez ce monologue. »

Alors, là, sur la vaste place intérieure du palais de justice, avec le tribunal de première instance d'un côté et le tribunal de district de l'autre, tandis que des dizaines d'avocats en noir et blanc se hâtaient autour de nous, Bakri a joué pour un public d'un seul spectateur. Il a cité un extrait de « Week », une pièce du dramaturge israélien Shlomi Moskowitz, dans laquelle il tenait alors le rôle principal à HaBima, le théâtre national d'Israël à Tel-Aviv.

Je me suis tout d'abord senti mal à l'aise, avant de me retrouver en l'espace de quelques secondes envoûté. La présence de Bakri semblait engloutir l'espace, faisant disparaître l'agitation environnante. Son regard était fixé sur le mien sans se laisser distraire. Les passants ralentissaient, stupéfaits par cet étrange duo : un avocat et son client soudain transformés en un acteur et son public (dans un renversement des rôles). Bakri était entièrement présent, totalement immergé dans l'instant. Il a poursuivi le monologue pendant que nous marchions vers l'ascenseur, puis à l'intérieur de celui-ci, puis dans le couloir après être sortis, jusque devant la salle d'audience. Ce n'est qu'au moment où nous y sommes entrés qu'il a été contraint de se taire.

Une menace pour l'ethnocratie

Feldman, mon patron de l'époque, a écrit un jour que, dans le système juridique israélien, les Palestiniens peuvent avoir une biographie, mais pas une histoire. Cette distinction saisit une des forces motrices au cœur de l'israélite : le dynamisme systématique de la paletinité en tant qu'identité collective, et sa réduction forcée à une identité personnelle superficielle et individualisée.

Tant que Bakri était perçu comme un acteur, arabe au demeurant, la société israélienne le comprenait. À partir du moment où son image était transformée en celle d'un Arabe qui se trouvait être acteur, il a été violemment rejeté.

Il était un symbole brillant et doux de la possibilité pour Juifs et Palestiniens de vivre ensemble sur cette terre ; il incarnait une tradition humaniste ancrée dans une foi inébranlable en l'esprit humain ; il a consacré une grande partie de sa vie artistique et publique à la lutte pour l'égalité et la dignité de tous. Et pourtant, tout cela n'aura pas suffi. Parce qu'il refusait de renoncer à son identité nationale, parce qu'il résistait à l'effacement du passé et du présent de son peuple, parce qu'il défendait avec constance le système de possession au cœur du sionisme, il n'avait aucune chance.

Câ??est prÃ©cisÃ©ment en raison de son immense talent, parce quâ??il pouvait, et voulait, incarner Mardoche le Juif dans Â« Esther Â» dâ??Amos Gitai, ou un pÃ©re juif dans Â« Bnghazi-Bergen-Belsen Â», une piÃ©ce fondÃ©e sur le livre de Yossi Sucary consacrÃ© Ã la Shoah des Juifs de Libye, ou encore Ã©crire et jouer avec ses fils dans Â« Eye Drops Â», un film tendre et lyrique sur un survivant de la Shoah vivant seul Ã Tel-Aviv ; prÃ©cisÃ©ment parce que, grÃ©ce Ã lui, il devenait plus facile au public juif dâ??imaginer une vie commune et Ã©galitaire, que lâ??ethnocratie juive ne pouvait accorder Ã Mohammad Bakri aucun espace dâ??existence politique.

Lorsque Bakri a voulu tendre le micro Ã ses frÃ©res et sÃ©urs vivant sous lâ??occupation et lâ??apartheid pour parler ouvertement des crimes de guerre commis par des soldats israÃ©liens, les institutions israÃ©liennes les plus puissantes â?? le gouvernement, lâ??armÃ©e et le pouvoir judiciaire â?? se sont mobilisÃ©es pour lâ??Ã©craser. Lâ??Arabe aux yeux bleus que les IsraÃ©liens avaient aimÃ© aimer, qui avait autrefois tenu lâ??affiche du premier film israÃ©lien nommÃ© Ã lâ??Oscar du meilleur film en langue Ã©trangÃ©re, Â« Au-delÃ des murs Â» (*Beyond the Walls*), a Ã©tÃ© marquÃ© du sceau de traÃ©tre et de complice du terrorisme.

Au moment oÃ¹ je reprÃ©sentais Bakri dans une seconde plainte en diffamation liÃ©e Ã Â« Jenin, Jenin Â», dÃ©posÃ©e pas moins de quinze ans aprÃ©s la sortie du film, il comptait parmi les acteurs les plus dÃ©corÃ©s et les plus largement reconnus que lâ??Ã©tat dâ??IsraÃ©l ait jamais produits. Et pourtant, il peinait Ã trouver du travail dans son pays natal.

Lâ??affaire, qui selon toute norme juridique raisonnable aurait dÃ© Ã©tre rejetÃ©e dâ??emblée pour cause de prescription, sâ??est transformÃ©e en spectacle politique. Des gÃ©nÃ©raux, des membres de la Knesset et des ministres ont rempli la salle dâ??audience afin dâ??afficher leur soutien au soldat poursuivant Bakri. Dans un geste sans prÃ©cÃ©dent, le procureur gÃ©nÃ©ral est intervenu en faveur du plaignant, alors mÃªme quâ??il sâ??agissait dâ??un litige civil entre particuliers.

La juge Hila Salish a observÃ© ce dÃ©filÃ© de hauts responsables, entendu le cadrage imposÃ© par les mÃ©dias israÃ©liens dominants, et intÃ©grÃ© le message. Le climat politique a prÃ©valu sur le droit.

Le tribunal a capitulÃ© face Ã une campagne de diffamation menÃ©e depuis des annÃ©es : le film a Ã©tÃ© interdit de projection publique, il a Ã©tÃ© ordonnÃ© que les copies physiques soient dÃ©truites, et Bakri a Ã©tÃ© contraint de verser des centaines de milliers de shekels Ã un homme quâ??il nâ??avait jamais accusÃ© de quoi que ce soit. Pour parvenir Ã ce rÃ©sultat, la Cour suprÃªme a mÃªme rÃ©visÃ© lâ??interprÃ©tation dominante du dÃ©lai de prescription, jugeant que tant quâ??un film reste accessible au public, tout contenu prÃ©tendument diffamatoire constitue une infraction actuelle.

MalgrÃ© tout cela, Mohammad Bakri nâ??a pas Ã©tÃ© brisÃ©.

Jusquâ??Ã son dernier jour, Mohammad Bakri est restÃ© fidÃ©le aux valeurs humaines qui ont jalonnÃ© sa vie entiÃ©re. Il nâ??a pas permis Ã ses persÃ©cuteurs de le faire plier, de le briser ni de dÃ©truire son esprit. Des annÃ©es dâ??incitation Ã la haine et de harcÃ©lement judiciaire incessant ne lâ??ont diminuÃ© dâ??aucun millimÃ©tre, pas plus quâ??elles nâ??ont entamÃ© sa fidÃ©litÃ© Ã son identitÃ© ou Ã ses principes. Il est restÃ© ce quâ??il avait toujours Ã©tÃ© : un artiste extraordinaire, un humaniste engagÃ©, et une personne dâ??une rare clartÃ© morale et dâ??une profonde beautÃ© humaine.

Traduction pour lâ??Agence Media Palestine : C.B.

Source : [+972](#)

date crÃ©e
2026/01/06